

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DIOCÈSE DE BÂLE

Le diocèse de Bâle renforce les mesures de lutte contre le coronavirus

Soleure, 17 mars 2020 - Suite à la conférence de presse du Conseil fédéral d'hier, le diocèse de Bâle renforce les mesures de lutte contre le coronavirus. Jusqu'au 19 avril 2020, aucun service religieux public ne sera célébré dans l'ensemble du diocèse (BE, BS, BL, JU, AG, TG, SH, ZG, LU, SO). Les églises restent ouvertes et la pastorale est garantie.

Pour mettre en œuvre les règlements officiels, l'évêque de Bâle a décrété les mesures suivantes avec effet immédiat et jusqu'au 19 avril 2020 :

- Mesures générales : hygiène, garder ses distances, si possible rester à la maison, annuler les réunions. La protection des groupes à risque est prioritaire.
- Toutes les célébrations publiques et les rassemblements religieux sont interdits.
- Seules les funérailles peuvent être organisées dans des conditions strictes. Elles sont célébrées aussi simplement que possible et avec le moins de personnes possible (dans l'entourage immédiat) et uniquement sur la tombe.
- Les églises restent ouvertes.
- L'Église va intensifier l'aide aux groupes à risque, avec les services sociaux.
- Assurer un suivi pastoral individuel/une aide au cas par cas et assurer les contacts par téléphone, par courriel ou par les médias sociaux.
- Promouvoir la diffusion des transmissions médiatiques des services religieux.

Le détail des mesures se trouve sur le site jurapastoral.ch

Au nom du diocèse de Bâle :
Hansruedi Huber, responsable de la communication

Personne de contact pour la partie francophone du diocèse de Bâle :
Abbé Jean Jacques Theurillat, Vicaire épiscopal